



## Dayforce Canada Ltée

### Directives relatives au virement télégraphique

Objet : Compte de paie en fidéicommiss de la Banque Royale du Canada (RBC)

**En cas d'acheminement de fonds en dollar canadien ou en dollar américain à partir du Canada :**

Code SWIFT :	ROYCCAT2
Compte et institution financière:	Transit 00007 Institution 0003
Nom de la banque :	Banque Royale du Canada
Adresse de la banque :	220 Portage Ave. Winnipeg, Manitoba R3C 0A5
Compte du bénéficiaire :	105-216-6
Nom du bénéficiaire:	Fiducie du Service de paie de Dayforce Canada
Adresse du bénéficiaire :	4100 Yonge Street, Suite 400 Toronto, Ontario M2P 2B7

**En cas d'acheminement de fonds en dollar canadien à partir des États-Unis :**

Banque correspondante :	S. O.
N° ABA des virements fédéraux :	S. O.
Banque du destinataire :	CC000300007
Code SWIFT :	ROYCCAT2
Nom de la banque :	Banque Royale du Canada
Adresse de la banque :	220 Portage Ave. Winnipeg, Manitoba R3C 0A5
Compte du bénéficiaire :	000071052166
Nom du bénéficiaire :	Fiducie du Service de paie de Dayforce Canada
Adresse du bénéficiaire :	4100 Yonge Street, Suite 400 Toronto, Ontario M2P 2B7

**En cas d'acheminement de fonds en dollar américain à partir des États-Unis :**

Banque correspondante :	CHASUS33
	JP Morgan Chase Bank, New York, New York
N° ABA des virements fédéraux :	021000021
Banque du destinataire :	CC000300007
Code SWIFT :	ROYCCAT2
Nom de la banque :	Banque Royale du Canada
Adresse de la banque :	220 Portage Ave. Winnipeg, Manitoba R3C 0A5
Compte du bénéficiaire :	000071052166
Nom du bénéficiaire :	Fiducie du Service de paie de Dayforce Canada
Adresse du bénéficiaire :	4100 Yonge Street, Suite 400 Toronto, Ontario M2P 2B7

**REMARQUES :**

1. De nombreuses banques américaines entretiennent des relations directes avec certaines institutions bancaires canadiennes. Dayforce Canada Ltée possède des comptes bancaires de paie en fidéicommiss auprès de plusieurs banques canadiennes (CIBC, RBC, BMO et TD Canada Trust). Les clients sont priés de collaborer avec leur banque américaine pour s'assurer, dans la mesure du possible, que les virements télégraphiques de fonds sont acheminés vers le compte bancaire de Dayforce Canada Ltée qui correspond le mieux aux procédures d'acheminement canadiennes standard de la banque du client. Si vous omettez de collaborer dans le cadre de cette demande, vous risquez de devoir payer des frais bancaires supplémentaires qui seront à la charge du client.
2. Le client est responsable de s'assurer que tous les paiements par virement télégraphique sont effectués dans un délai qui permettra à Dayforce Canada Ltée de recevoir les fonds au plus tard à la date d'échéance du paiement.
3. Veuillez indiquer votre numéro de compte de client alphanumérique unique (p. ex. : PP1 1234) en référence ou dans la section des commentaires de votre document de demande de virement.